

TRANSFORMATION ET VALORISATION DES MÉTIERS DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

Le Conseil départemental, qui gère la restauration collective des collèges, mène des **projets de valorisation des métiers et compétences des agents de restauration**, en complément d'un travail de refonte de ses marchés publics pour y intégrer plus de fournisseurs bios et locaux.

CONTEXTE

La restauration collective des **130 collèges** du département est gérée en régie par l'intermédiaire du SARDEC*, qui assure la production des 37 000 repas par jour.

Ce service est engagé dans la **transformation de son modèle de restauration**. La loi EGAlim et les objectifs de politique publique annoncés dans le cadre du PAT vont avoir un impact important sur les pratiques des agents en charge de la restauration collective : **passage au zéro plastique à usage unique, manipulation de plus de produits bruts, végétalisation des menus, etc.**

* Service Accueil et Restauration Durable et Entretien des Collèges



© Département de Seine-Saint-Denis

Atelier de découverte de cuisine sur les menus végétariens au collège Gérard Philippe d'Aulnay-sous-Bois



Où sommes-nous?

PAT Seine-Saint-Denis

Pilote d'action : Conseil départemental 93

MISE EN DEUVRE

En 2022 et 2023, le SARDEC déploie **deux projets** afin d'expérimenter et anticiper ces transformations avec les chef.fes et responsables de cuisine centrale et office de production.

- **Le projet "cuisine de campagne"** : ateliers organisés au sein des offices des productions afin de **supprimer les fonds de sauce** des plats servis dans les cantines et d'élaborer et tester des **menus végétariens**, en lien avec l'association Assiettes Végétales.
- **L'espace des partages et des savoir-faire (EPSF)** : ouvert aux agents de l'accueil de la restauration collective il permet à chacun de bénéficier d'une programmation de rencontres, d'échanges entre pairs, d'ateliers, de ressources, de concours et de moments de convivialité, afin d'assurer la **montée en compétence de chacun**.

> [Le projet en vidéo](#)

